

**Modification du 21 juillet 2005
de L'Offre Publique d'Achat du 27 juin 2005 de**

Hexagon AB (publ.)

Stockholm, Suède

sur toutes les actions nominatives aux mains du public de

Leica Geosystems Holdings AG

Balgach, Suisse

d'une valeur nominale de CHF 50 chacune

Réduction du prix de l'offre à CHF 436

Actions nominatives**Leica Geosystems Holdings AG:**

Numéro de valeur: 1087048/ISIN: CH0010870480

Symbole Ticker: LGSN

Banque chargée de l'exécution:

Banque Julius Baer & Cie SA

1. Introduction

Le 27 juin 2005, Hexagon AB (publ), Stockholm, Suède, («Hexagon»), a annoncé formellement une offre public d'achat (l'«Offre») portant sur toutes les actions nominatives aux mains du public de Leica Geosystems Holdings AG, Balgach, Suisse («Leica») d'une valeur nominale de CHF 50 chacune (les «Actions-Leica»).

Selon le paragraphe 2.3 du prospectus, le prix de l'Offre est défini comme suit:

«Le prix net de l'Offre par Action-Leica s'élève à CHF 440 (le «Prix de l'Offre»). Le prix de l'Offre sera réduit à raison du montant brut de tout effet de dilution (p. ex. versement de dividendes, augmentations de capital à un prix d'émission des actions inférieur au prix de l'Offre, remboursement de capital, vente d'actions rachetées à un prix inférieur au prix de l'Offre, émission d'options) qui se réaliserait avant l'exécution de cette Offre.

Il est précisé dans ce contexte, que l'exercice d'options existantes au 31 mars 2005 pour un nombre potentiel maximal de 196 971 actions – nombre maximum d'actions nouvelles à créer par l'exercice d'options existantes au 31 mars 2005 – tel qu'il figure à la page 46 du Corporate Governance and Financial Report Fiscal Year 2005 de Leica en anglais (note 20 relative aux comptes consolidés sur les plans d'options au 31 mars 2005), ne sera pas considéré comme constitutif d'un effet de dilution susceptible d'ajustement tel que mentionné ci-dessus. »

2. Réduction du Prix de l'Offre consécutif au versement d'un dividende par Leica

Le 6 juillet 2005, l'assemblée générale de Leica a adopté la proposition de versement d'un dividende de CHF 4 par Action-Leica. Le dividende a été mis en paiement le 11 juillet 2005. Dans le prospectus, Hexagon s'étant réservé le droit de réduire le prix de l'Offre en cas de versement d'un dividende, Hexagon est aujourd'hui habilité à ajuster à la baisse le prix de l'Offre.

Le prix net de l'Offre ajusté s'élève donc à: CHF 436 par Action-Leica.

Les autres provisions relatives au prix de l'Offre mentionnées dans le prospectus restent inchangées (cf. paragraphe 1 ci-dessus) dans la mesure où la présente modification de l'Offre ne les affecte pas ou ne porte pas spécifiquement sur ces provisions.

3. Complément au Rapport du Réviseur

En notre qualité d'organe de contrôle reconnu par la Loi sur les bourses pour la vérification d'offres publiques d'acquisition, nous avons vérifié la modification de l'Offre. En complément de notre rapport du 24 juin 2005 publié dans le prospectus d'Offre du 27 juin 2005 nous considérons que:

Selon notre appréciation:

- l'annonce de la modification de l'Offre est conforme à la loi et à l'ordonnance suisses sur les bourses;
- l'annonce de la modification de l'Offre est complet et exact;
- l'égalité de traitement des destinataires de l'Offre est respectée;
- le financement de l'Offre est assuré et les fonds nécessaires sont disponibles au jour d'exécution et
- les dispositions sur les effets de l'annonce préalable ont été respectées.

Zurich, le 20 juillet 2005

Ernst & Young SA

Peter Dauwalder

Expert-comptable diplômé

Stefan Seiler

Avocat

4. Publication

La présente modification de l'Offre est publiée dans le «Neue Zürcher Zeitung» et dans «Le Temps». Elle est également communiquée à Bloomberg et Reuters.

5. Renvoi au Prospectus

Sous réserve des indications qui précèdent quant à la modification de prix de l'Offre, les termes et conditions de l'Offre tels que décrits dans le prospectus de l'Offre du 27 juin 2005 restent inchangés. Ceci concerne en particulier **les restrictions de vente**, et notamment les restrictions relatives aux **Etats-Unis** et au Royaume-Uni, ainsi que le calendrier indicatif de l'opération. La présente modification est une partie intégrante de prospectus de l'Offre du 27 juin 2005.

6. Loi applicable et juridiction

Tous les droits et obligations résultant de la présente modification sont régis par **le droit suisse**. Tout conflit résultant de ou en connexion avec la présente modification doit soumis à la juridiction exclusive du **Tribunal Commercial du canton de Zurich**, en Suisse.